Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 035-213502628-20260428-04BP_04_26-DE

COMMUNE DE SAINTE-COLOMBE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers présents : 09 Date de convocation : 14/04/2026
Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de Conseillers votants : 09

L'an **deux mil vingt-six le samedi 25 avril 2026 à 09 heures00**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal PICOCHE Maire de la commune de Sainte-Colombe.

PRESENTS : MMES GEORGES – DEMAY – TROTTIER-PLACET – BENETEAU.
MM PICOCHE - CHESNAY – ANIZON –LESUR – BAQUE

Formant la majorité des membres en exercice.
Absents Excusés : MME LEBRETON – M AVRIL -
Absents : Néant
Pouvoir de vote :

Le conseil municipal désigne Chesnay Vincent comme secrétaire de séance

Délibération 04BP/04.26

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2025 – BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF –

Monsieur le Maire présente l'affection du résultat qui s'établit comme suit :

- en fonctionnement un déficit de :	28 387,43 euros
- en investissement un excédent de :	69 324,62 euros
-solde des restes à réaliser :	- 69 386.62 euros
Besoin de financement :	62 euros

ET propose au Conseil municipal d'affecter le résultat de fonctionnement 2025, 28 387,43 € à la ligne 002 Résultat déficit reporter et le résultat d'investissement 69 324.62 euros à la ligne 001.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, décide d'approuver le compte administratif 2025, ainsi que l'affectation du résultat.

- autorise Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches y afférentes.

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé
Le Maire,
P PICOCHE.